

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2016/06

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

# FIXATION DES INDEMNITÉS DE LA MUNICIPALITÉ, DU CONSEIL COMMUNAL ET DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

La commission des finances, composée de MM. Henri-Daniel Kolb, Jacques Loup et Yves Amiet, s'est réunie les 12, 15 et 20 septembre 2016.

Nous remercions notre syndic, Blaise Clerc et le Municipal, François Haenni qui nous ont fourni lors de la réunion du 15 septembre tous les renseignements et précisions que nous leur avons demandés.

En préambule, la commission rappelle que toutes les fonctions pour lesquelles nous devons nous prononcer ce soir, sont des postes qui ont été désirés. Il faut s'y présenter, parfois faire campagne et être élu. Il ne s'agit pas du salaire pour un emploi mais de dédommager correctement les élus.

## 1. INDEMNITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

- a) La municipalité propose de fixer l'heure de commune à CHF 45.-

*La commission a fait les réflexions suivantes :*

*Lors de la fusion, les vacations ont déjà fait un grand saut en avant, passant d'une fourchette entre CHF 22.- et CHF 30.- à CHF 40.-.*

*Dans le canton, un peu tous les tarifs horaires sont pratiqués. La fourchette est large, sans pouvoir se baser sur une table officielle, on nous a rapporté de tarif horaire de CHF 30.- (p.ex à Cudrefin, comme CHF 80.- sur la côte). Les tarifs du Vully étant généralement plus bas que les tarifs moyens Vaudois, la commission estime qu'il faut rester à CHF 40.-.*

- b) La municipalité propose de fixer la rémunération fixe à CHF 10'000.- au lieu des CHF 8'000.- à ce jour.

*La commission des finances soutient cette demande parce que ces CHF 2'000.- supplémentaires sont en partie compensés par le fait que les municipaux ne devront plus marquer de vacation pour le traitement de leur courrier et courriel.*

- c) La municipalité propose que les vacations, hors séance versées directement par les associations soient encaissées comme précédemment par la commune et rétribuées aux municipaux et Syndic au taux unique de CHF 45.- de l'heure.

*La commission des finances est d'accord sur la forme et la manière de pratiquer. Pour être cohérent avec notre proposition du point A, la commission repropose un tarif horaire à CHF 40.- au lieu de CHF 45.-. De plus, la référence au syndic doit être enlevée car, comme écrit dans le préavis, le syndic ne touche pas de vacation.*

- d) La municipalité propose d'augmenter le taux d'activité du syndic de 40% à 45%.

*Lors de la première législature, le taux d'activité de 40% avait été décidé pour la mise en place de la commune, des infrastructures et pour répondre aux nouveaux et nombreux défis que représentait la fraîche fusion. Maintenant que les services sont mis en place, que les collaborateurs ont pris leurs marques, la commission a été surprise de cette demande d'augmentation de taux. La commission est d'avis que le syndic devrait pouvoir maintenir à 40% son taux d'engagement et se reposer davantage sur sa solide administration.*

- e) La municipalité propose des frais de transport à 70 centimes pour les kilomètres faits à l'extérieur de la commune + CHF 1000.- pour les km effectués à l'intérieur de la commune.

*La commission des finances soutient cette proposition.*

- f) La municipalité propose des frais généraux pour le téléphone, frais extérieur à CHF 500.- pour les municipaux et CHF 1000.- pour le syndic.

*La commission des finances soutient cette proposition.*

## 2. INDEMENTÉS DU CONSEIL COMMUNAL

- a) La municipalité propose de passer l'indemnité du conseil communale de CHF 40.- à CHF 45.- par heure pour deux heures, soit CHF 90.- par conseil.

*La commission des finances estime que là aussi, au regard du travail à faire et tarifs en vigueur dans des communes qui nous entourent, cette augmentation d'indemnité n'est pas justifiée. Elle propose donc de garder CHF 40.-.*

- b) La municipalité propose de passer l'indemnité des conseillers communaux lors de commissions à CHF 45.-

*La commission des finances propose de rester à CHF 40.- également.*

- c) La municipalité propose de passer l'indemnité de l'huissier à CHF 100.- par séance.

*La commission soutient cette proposition.*

### 3. BUREAU DU CONSEIL

- a) La municipalité propose une indemnité forfaitaire de CHF. 3'150.- pour le président du conseil.
- b) La municipalité propose une indemnité forfaitaire de CHF. 3'150.- pour la secrétaire du conseil.

La commission a eu l'occasion de s'entretenir avec le président du conseil à ce sujet. Il semblerait que les heures pour le secrétariat soient sous-estimées dans le préavis. En s'y intéressant, la commission constate qu'il y a dans le canton, probablement autant de manières d'indemniser les secrétaires du conseil que de secrétaires.

Au final et après ces discussions, la commission des finances propose d'indemniser le président CHF 3'000.- et la secrétaire CHF 4000.-.

En conclusion, la commission des finances vous propose :

1

- a) De fixer l'heure de commune à CHF 40.-.
- b) De fixer la rémunération fixe des municipaux à CHF 10'000.-.
- c) De conserver le système de paiement des vacances externes comme proposé mais avec une heure de commune à CHF 40.-.
- d) De fixer le taux d'activité du syndic à 40%.
- e) D'accepter les frais de transport des municipaux tels que proposés par la municipalité.
- f) D'accepter les forfaits annuels (téléphone/ frais externes) tels que proposés par la municipalité.

2

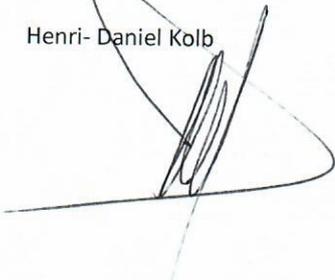
- a) De fixer l'indemnité des conseillers communaux à CHF 40.-/heure avec maximum 2 heures pour un conseil, soit CHF 80.-/conseil.
- b) De fixer l'indemnité des conseillers communaux à CHF 40.-/heure pour les commissions.
- c) D'accepter l'indemnisation de CHF 100.- par séance pour l'huissier.

3

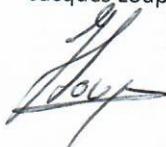
- a) De fixer l'indemnisation forfaitaire à CHF 3000.- pour le président du conseil.
- b) De fixer l'indemnisation forfaitaire à CHF 4000.- pour la secrétaire.

Pour la commission des finances,

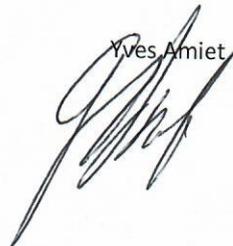
Henri- Daniel Kolb



Jacques Loup



Yves Amiet



)